

Compte Administratif 2024

Note de présentation brève et synthétique



PREAMBULE

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du CCAS. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à développer des projets structurants et pérennes.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'apporter un effort soutenu aux familles en difficulté et aux seniors et de gérer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Pour le CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux usagers (portage de repas à domicile, animations diverses, transport accompagné...), à la subvention versée par la Ville, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des logements...

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 589 439,45 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments (CCAS et foyer-restaurant), les prestations de services effectuées, les salaires des personnels mis à disposition par la Ville, les salaires des agents en chantier d'insertion, les subventions versées aux associations, les secours versés aux familles en difficulté...

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 739 320,57 €.

B. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		CA 2024	RECETTES		CA 2024
011	Charges à caractère général	271 264,49 €	013	Atténuations de charges	608 818,69 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 297 085,97 €	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	177 657,56 €
65	Autres charges de gestion courante	110 780,78 €	74	Dotations et participations	785 203,67 €
67	Charges spécifiques	37 456,73 €	75	Autres produits de gestion courante	15 811,53 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	77	Produits spécifiques	948,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	002	Résultat reporté	812 239,52 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 732,60 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 739 320,57 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 401 678,97 €

II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de logiciels ou de travaux.

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 1 000 €.

- **En recettes** : il peut s'agir de dotations, de recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA, des amortissements.

Les recettes d'investissement en 2024 s'élèvent à 26 499,99 €.

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses 2024	Mandaté	Recettes 2024	Mandaté
Dépenses d'ordre (amortissements)	1 000,00 €	Ecritures d'ordre (amortissements)	26 499,99 €
Total	1 000,00 €	Total	26 499,99 €

III. Le résultat de l'exercice 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture exercice 2023	812 239,52 €	49 741 36 €
Recettes 2024	1 589 439,45 €	26 499,99 €
Dépenses 2024	1 739 320,57 €	1 000.00 €
Résultat de l'exercice 2024	- 149 881,12 €	25 499,99 €
Résultat de clôture 2024	662 358.40 €	75 241,35 €

IV. La dette

Pour rappel, le CCAS n'a jamais contracté d'emprunt et n'est propriétaire d'aucun bâtiment. Les locaux sont tous propriété de la Ville qui les met à disposition du CCAS (CCAS et foyers). Pour ses activités, le CCAS peut être amené à occuper des salles municipales mises à disposition gracieusement.

V. Effectifs et charges de personnel

Les agents sont des agents titulaires de la Ville mis à disposition.

Le CCAS est agréé chantier d'insertion par l'Etat qui finance 25.98 ETP. Il s'agit de contrats à durée déterminée d'insertion.

Au 31/12/2024, les agents contractuels non permanents sont au nombre de : 2 à temps complet.

	2023	2024
Postes ville	577 854,96 €	579 788,07 €
Contrats Chantiers d'insertion	628 305,29 €	623 264,05 €
CDD Agent restauration seniors	10 252,52 €	
CDD conseiller numérique	34 593,73 €	36 067,85 €
CDD Travailleur social		57 966,00 €
TOTAL	1 251 006,50 €	1 297 085,97 €

VI. Les résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent 2023 :	49 741.36 €
Titres émis 2024 :	26 499.99 €
Mandats émis 2024 :	1 000.00 €
Excédent cumulé au 31.12.2024 :	75 241,35 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2023 :	812 239.52 €
Titres émis 2024 :	1 589 439.45 €
Mandats émis 2024 :	1 739 320.57 €
Déficit de l'année 2024 :	149 881.12 €
Excédent cumulé au 31.12.2024 :	662 358.40 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 75 241.35 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit au niveau de l'exécution de l'année 2024 de 149 881.12 € et un excédent cumulé de 662 358.40 €.